

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 NOVEMBRE 2014

(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 06 novembre 2014 dans la salle du conseil communautaire sous la présidence de Laurent Daulny, Président, sur convocation adressée le 2 septembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 33

28 conseillers étaient présents – 30 votants (2 pouvoirs)

Le Président met au vote le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité

Les questions suivantes ont été débattues :

Présentation du service « Conseil en énergie partagé »

Le Président ouvre la séance en accueillant Pierre Binet, chargé de mission au SDEC qui a souhaité intervenir pour présenter aux élus le service « Conseil en énergie partagé » mis en place par le SDEC. Une fiche de présentation détaillée est distribuée.

Décisions prises par délégation

Le président présente les décisions prises depuis la dernière séance :

- Espace Monet Rollinat : Un devis pour la mise aux normes ascenseur (installation téléalarme) a été signé avec l'installateur (KONé) : 1 643 € HT
- Parc d'activités : lot 3 – éclairage public : pose d'un candélabre supplémentaire en limite de zone : 1 360 € HT

Domaine Habitat

Avis sur dissolution du SIVU Habitat Bonnat Châtelus

Le conseil accepte le principe de la dissolution du SIVU Bonnat Chatelus au 31 décembre 2014, l'ensemble des communes qui le constitue ayant intégré une intercommunalité exerçant la compétence habitat. Il accepte également le principe de la répartition de l'actif : répartition entre les 4 comcom membres du SIVU (proratisation en fonction du nombre d'habitants par commune initialement membres du SIVU)

Contexte et perspectives pour la poursuite d'un programme d'amélioration de l'Habitat

Les Programmes d'Intérêt Général arrivent à terme le 31 décembre 2014. Une prorogation d'une durée minimum de 6 mois est envisagée : ce délai serait notamment consacré à la réalisation d'une étude préopérationnelle pour définir les orientations et les territoires pertinents du futur programme à mettre en place. Cette étude est demandée par l'ANAH qui la prendrait en charge à 50 %.

Le Conseil Général accepterait d'être maître d'ouvrage de l'étude. Une convention serait signée afin de définir les engagements de chacun et notamment les conditions financières de participation des collectivités. Les 50 % restant à la charge seraient répartis entre les 9 territoires de PIG au prorata du nombre d'habitants (40 %) et le Conseil Général (10%)

Afin d'assurer le suivi animation sur la période de prorogation, il y a lieu de renouveler l'emploi de chargé de mission Habitat qui avait été créé sur la durée initiale du PIG.

A l'unanimité, le conseil

- accepte le principe du portage de l'étude pré opérationnelle par le Conseil Général et la participation financière telle que prévue
- accepte le principe d'une prorogation éventuelle du PIG d'une durée minimum de 6 mois dans les conditions demandées par l'ANAH

- décide de prolonger, pour la durée de la prorogation du programme, l'emploi de chargé de mission sur la base de 30 H hebdomadaire, et de prendre en charge le financement non couvert par les autres partenaires financiers.

Domaine Economie - Finances

Fonds de concours :

- Demande de Maison Feyne : décision de principe.

Le Président présente le projet de la commune de Maison Feyne de construction d'une salle de motricité et de restauration scolaire. Le montant des dépenses prévisionnelles est de 465 300.05 € HT. La commune doit bénéficier d'une DETR de 222 293.69 € sur 2 années.

Le conseil communautaire prend la décision de principe d'aider la commune de Maison Feyne par un fonds de concours pour ce projet. Le montant sera défini lors de l'élaboration du budget 2015.

- Attribution du fonds de concours à Villard :

Une décision de principe pour l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Villard pour des travaux sur le bâtiment scolaire (réfection de toiture et de pose de volets) a été prise en séance du 09 septembre.

Ces travaux étant achevés et les justificatifs fournis, le conseil accepte à l'unanimité d'attribuer à la commune de Villard un fonds de concours d'un montant de 6 022.37 € selon les règles d'attributions déterminées lors de cette même séance pour Les crédits seront pris sur l'enveloppe inscrite en 2014.

Aménagement numérique :

Un tableau de situation avant et après travaux de l'état de l'accès à internet des communes concernées par la phase pilote et le jalon 1 est communiqué aux élus.

Pour la phase pilote, dont les travaux devraient être achevés fin 2015 (cf compte rendu de la séance du 9 septembre), le montant maximal qui sera à la charge de la comcom s'élève à 152 902.65 € soit 15 % de la dépense. Il sera versé en 3 fois, le solde étant payé à la fin des travaux. S'ajoute une contribution financière de fonctionnement d'un montant de 10 000 €. La convention réglant les conditions de réalisation de cette phase est adoptée à l'unanimité.

Le jalon 1 est prévu entre 2016 et 2020.

Une réunion avec DORSAL aura lieu certainement début 2015 pour préparer le jalon 1 et voir les possibilités pour les communes entrées en 2013 et 2014 à la comcom.

Convention d'objectifs pour le chantier d'insertion PPE

Le conseil accepte à l'unanimité la convention définissant les modalités d'intervention du chantier d'insertion Petit Patrimoine Environnement qui assure l'entretien des sentiers pédestres.

Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Elle est attribuée à Mme le receveur communautaire au taux de 100 %

Domaine Tourisme

Hôtel Lépinat :

- Convention de mise à disposition de la salle de classe par la commune de Crozant

Le conseil accepte à l'unanimité la convention de mise à disposition d'une salle dans les locaux de l'école pour accueillir les groupes scolaires venant en visite à l'Hôtel Lépinat, dans le cadre du projet pédagogique réalisé avec les services de l'éducation nationale.

- Convention de partenariat avec Terra Ignis pour intervention ponctuelle de personnel

Le conseil accepte à l'unanimité de signer une convention pour mise à disposition ponctuelle d'un intervenant à l'Hôtel Lépinat pour la fin de l'année 2014.

Domaine Personnel

Recrutement pour l'Hôtel Lépinat :

Le conseil décide la création d'un emploi permanent sur la base d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe 17/35^{ème} pour l'accueil et l'animation à l'Hôtel Lépinat. Il définit le régime indemnitaire correspondant.

Domaine Jeunesse

Micro crèche : bilan 1^{er} semestre 2014

Bilan du premier semestre : le nombre d'heures réalisées durant le 1^{er} semestre est de 9 174.23 h. Compte tenu des prévisions du 2^{ème} semestre, le seuil minimum de 16 800 H à atteindre pour ne pas avoir de réfaction sur la participation de la CAF devrait être atteint au 31 décembre

Subvention pour voyage des élèves du collège : modification de la règle d'attribution

Le conseil adopte le principe général de versement d'une aide de 30 €/enfant pour les élèves domiciliés sur le territoire et fréquentant les collèges de Dun le Palestel et Bonnat aux conditions suivantes : le voyage scolaire devra avoir un but pédagogique et une durée minimum d'une semaine scolaire.

Convention de partenariat « Espace de vie sociale » entre la CCPD, le CAPD et la CAF

Le Président explique que la CAF a décidé d'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et ainsi contribuer à la cohésion sociale au travers d'une politique d'animation de la vie sociale. Sur le territoire, le projet social du Centre d'Animation du Pays Dunois est agréé par la CAF « Espace de vie sociale » et bénéficie aussi d'un soutien de la comcom

La CAF propose de signer une convention tripartite « Espace de Vie Sociale » avec la Communauté de Communes du Pays dunois et le Centre d'Animation du Pays Dunois.

Cette convention a pour but de valoriser et pérenniser le soutien de la CAF et de l'EPCI et de renforcer les partenariats. Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention.

Demande du Tennis Club Dunois à la commune de Dun le Palestel pour construction d'un terrain couvert

La demande a été faite à la commune de Dun le Palestel. Or, la construction d'équipements sportifs nouveaux est de la compétence de la communauté de communes. Le Président précise que la commune apportera un fond de concours. Le conseil communautaire demande un chiffrage avant de prendre une décision.

Questions diverses

Fourniture d'électricité : adhésion au groupement de commande mis en place par le SDEC

Dès le 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure à 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »). Les personnes publiques doivent recourir aux procédures prévues par le code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires. Afin de répondre à cette obligation, de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, le SDEC coordonne un groupement de commande d'achat d'électricité ouvert à tous les acheteurs publics ou exerçant des missions d'intérêt général au niveau du département de la Creuse.

Le conseil décide de demander son adhésion à ce groupement de commande.

La séance est levée à 20 H 30